

Direction de la Voirie
Voirie territoriale de proximité
Subdivision Centre Sud

Lyon, le 11 avril 2014

Votre interlocuteur :

Cédric Guihard
Tél. 04 78 95 67 20 - Fax 04 37 28 96 23

Pour la cité humaine - les droits du piéton
7, rue Major Martin

69001 Lyon

Objet Lyon 7^{ème}
Demande de suppression de la piste cyclable
Sur le trottoir 155 avenue Berthelot

A l'attention de Monsieur Yves Gascoin

Nos Ref. VTP/CS/JS/66571
Vos Ref.

PJ

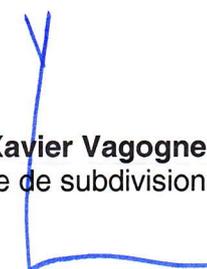
Monsieur,

Votre courrier du 06/01/2014 relatif à une demande de suppression de piste cyclable implantée sur le trottoir avenue Berthelot entre les rues Raoul Servant et Paul Duvivier, a retenu toute mon attention.

Après analyse et concertation avec le service des déplacements urbains de la Ville de Lyon et la Mairie du 7^{ème} arrondissement, il a été arbitré de reprendre le marquage de la piste cyclable, entre Servant et Jaurès pour élargir le cheminement des piétons jusqu'à une largeur de 1.40m.

Ces travaux seront réalisés en mai 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Xavier Vagogne
Responsable de subdivision

communauté urbaine
GRAND LYON

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la communauté urbaine de Lyon
Direction Générale
Direction de la Voirie
20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com